

Conditions de participation à l'opération Cashback de VELUX

1 Généralités

(1) Cette opération Cashback s'adresse aux clients finaux de VELUX Suisse AG.

Bahnhofstraße 40, 4663 Aarburg. Elle est supervisée par la société qu'a mandatée VELUX, à savoir Quantum-h, 180 Strand, Arundel St, Temple, Londres WC2R 1EA (ci-après désignée par «AGENCE»).

(2) En participant à l'opération Cashback, le participant accepte les conditions de participation qui suivent.

2 Droit de participation

(1) Sont exclusivement autorisés à participer les clients finaux au sens de l'art. 120, par. 1 de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) qui résident en Suisse. Pour participer à l'opération Cashback, Les personnes intéressées doivent être âgées d'au moins 18 ans.

(2) Ni les collaborateurs de VELUX et des sociétés impliquées, ni les membres de la famille de ceux-ci ne sont autorisés à participer. Le personnel des prestataires de service de VELUX Suisse SA n'est pas autorisé à participer non plus.

(3) Toute personne qui contreviendrait à ces conditions de participation verrait sa participation à l'opération Cashback immédiatement annulée. Cela vaut en particulier pour les personnes qui se serviraient de moyens illicites, tenteraient de s'octroyer un avantage par des actes de manipulation ou se livreraient à des déclarations mensongères à leur propre sujet.

3 Opération / Produits de l'opération

(1) L'opération renvoie exclusivement aux deux offres qui suivent (produits de l'opération):

(a) achat d'un volet roulant extérieur électrique VELUX d'origine (SML) et/ou

(b) achat d'un volet roulant extérieur à énergie solaire VELUX d'origine (SSL).

Tout autre produit est exclu de l'opération. Les produits suivants en font également partie : SMG, SST, SMH, SSSL, SML/SSL X99, SML/SSL en 0080 Alu Color.

(2) Les produits de l'opération doivent être enregistrés entre le 03.06 et le 31.07.2024 (période d'inscription). La facture doit être éditée entre le 03.06 et le 30.09.2024 (période de

l'opération). Le montant du cashback est versé pour chaque produit. Pas plus de 10 produits liés à l'opération ne peuvent être déposés.

(3) Les produits de l'opération doivent avoir été acquis auprès d'un artisan, dans le commerce spécialisé et/ou une boutique en ligne dont le siège se situe en Suisse. La date de facture figurant sur le justificatif d'achat fait foi. Les produits de l'opération doivent être clairement signalés comme tels, et figurer sur la facture sans équivoque.

(4) Lors de la commande, veuillez tenir compte des délai de livraison de – assurez-vous que votre facture fasse bien état de la date d'achat et du numéro de commande, et que la date d'achat s'inscrive dans la période de l'opération.

(5) La confirmation de participation consiste en un e-mail adressé à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription.

4 Prérequis pour la participation à l'opération Cashback

(1) Le participant doit enregistrer les produits concernés par l'opération qui ont été achetés entre le 03.06 et 31.07.2024 sur le site dédié à la campagne www.velux.ch/hitzeschutz-aktion et charger la facture correspondante au plus tard le 30.09.2024 (clôture des admissions). Pour ce faire, le participant doit renseigner tous les champs obligatoires – prénom, nom, adresse mail et coordonnées bancaires du participant compris – de façon complète sans erreur, accepter les conditions de participation et prendre connaissance des dispositions en matière de protection des données, puis envoyer le formulaire.

(2) La date de facture doit se situer entre le 03.06 et le 30.09.2024 et figurer sur la facture. Les documents datés hors de la période de l'opération, les envois qui parviendraient à VELUX après la clôture des admissions (30.09.2024) et les scans illisibles ne pourront être acceptés.

(3) Chaque facture ou produit ne peut être transmis et enregistré qu'une seule fois.

(4) Si les justificatifs requis sont parvenus de manière conforme, vous recevez selon le produit éligible (1) CHF 125 pour chaque volet roulant extérieur électrique acheté et (2) CHF 185 pour chaque volet roulant extérieur à énergie solaire.

(5) L'opération Cashback n'est pas cumulable avec d'autres offres de remise de VELUX et/ou des packs d'avantages offerts par VELUX.

5 Transmission et crédit

(1) Une fois transmises et effectivement reçues, les factures sont vérifiées par VELUX Suisse SA et l'AGENCE.

(2) Les montants de cashback sont versés sous 4 semaines à compter de la transmission de la facture, à condition qu'elles soient conformes aux prérequis. Le montant est versé sur le compte indiqué lors de la transmission de la facture.

(3) Les crédits sont versés par virement Euro uniquement sur des comptes suisses ou des pays de l'UE. Les versements ne peuvent être effectués que par virement bancaire ou postal. Les virements sur un compte étranger (hors UE) ou versements en espèces sont exclus.

6 Perturbation du déroulement; responsabilité

(1) VELUX Suisse SA se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre définitivement l'opération Cashback à tout moment en tenant compte des intérêts des participants, ou d'exclure certains participants, notamment s'il est impossible d'assurer la poursuite de l'opération pour des raisons motifs techniques, qu'il y a suspicion d'abus quant à l'opération Cashback ou que la suspension ou l'interruption définitive est nécessaire sur la base de motifs juridiques.

(2) VELUX Suisse SA décline toute responsabilité quant au fonctionnel sans faille des pages Internet liées à l'opération Cashback, en particulier en cas de surcharge éventuelle de ces pages.

(3) VELUX Suisse SA décline en outre toute responsabilité quant aux dommages qui résulteraient de la participation. Elle ne saura non plus être tenue pour responsable des dommages subis par le participant ou des tiers du fait d'erreurs, de retards ou d'interruptions lors de la transmission des données, en cas de dysfonctionnements des dispositifs techniques et des services, des contenus erronés, ou encore de la perte ou de la suppression de données dues à des virus. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas en cas d'intention délibérée ou de négligence grossière, ni en cas d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique.

7 Protection des données

(1) La saisie et le traitement des données à caractère personnel saisies dans le cadre de l'opération a lieu dans le respect des directives applicables en matière de protection des données. La participation à l'opération Cashback nécessite un traitement de données (art. 6, par. 1, point b du RGPD). Les données sont supprimées lorsque la finalité de leur traitement est atteinte, soit à l'issue de l'opération Cashback. Sous réserve d'éventuelles obligations de conservation imposées par la loi.

(2) VELUX confie le traitement des données à l'AGENCE (cf. point 1). L'AGENCE agit alors en tant que sous-traitant au sens de l'art. 28, par. 1 du RGPD. VELUX et L'agence ont conclu un contrat de sous-traitance qui satisfait aux exigences de l'art. 28, par. 3 du RGPD. Si des données sont transmises au Royaume-Uni, cette transmission est couverte par l'accord approuvé par la Commission européenne, cf. [La Commission approuve l'accord UE-Royaume-Uni sur la sécurité des informations \(europa.eu\)](#).

(3) Vous trouverez de plus amples informations sur la façon dont VELUX traite les données, ainsi que sur vos droits, dans notre déclaration de protection des données www.velux.ch/rechtliche-informationen/datenschutzerklaerung

8 Dispositions finales

(1) Les Conditions générales (CG) www.velux.ch/rechtliche-informationen/agb s'appliquent.

(2) VELUX est en droit d'envoyer des e-mails publicitaires aux clients finaux pour promouvoir ses propres offres de nature similaire. Le client final peut à tout moment s'opposer au traitement de ses données dans ce but, par exemple en cliquant sur le bouton de désinscription figurant dans les mails en question ou par courrier électronique à marketing@velux.ch. Dans le cadre de la campagne, vous recevrez jusqu'à cinq e-mails se rapportant au contenu de la campagne. Dans chacun de ces e-mails, vous aurez la possibilité d'utiliser un lien de désinscription pour ne plus recevoir de nouvelles communications.

(3) Les présentes conditions de participation sont soumises au droit suisse à l'exclusion des règles de renvoi.

(4) Si certaines dispositions de ces conditions de participation s'avéraient inapplicables, la validité des autres dispositions n'en serait en rien affectée.

(5) Nous nous tenons volontiers à disposition par e-mail à veluxcashback@quantum-h.com pour répondre à vos questions.